



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 juin 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 17/06/2008

D - 20080319

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 16 juin Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Sarah BROMBERG, Mme Emmanuelle AJON,

***Programme EUROPAN 9. Demande de cofinancement à la
Ville par la Communauté Urbaine de Bordeaux. Autorisation.
Décision***

Mme Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En 2007, la Communauté Urbaine, au même titre que d'autres agglomérations françaises, a accueilli la neuvième cession du concours EUROPAN.

Le concours EUROPAN, destiné aux jeunes architectes de moins de 40 ans de toute l'Europe, est à la fois un lieu de réflexion, une réserve d'inventions architecturales et d'idées nouvelles pour l'évolution des villes, et une possibilité d'accès à la commande publique.

Pour mémoire, cette démarche est issue du PAN (Programme Architecture Nouvelle), lancé par le Ministère de l'Équipement en 1971 pour renouveler l'architecture du logement social. Depuis 1988, EUROPAN réfléchit à l'échelle européenne aux questions des villes en mutation pour stimuler de nouvelles stratégies urbaines et architecturales.

Cette démarche est importante et valorisante pour la Ville de Bordeaux, et donne aux problématiques urbaines de Bordeaux une résonance européenne. Il faut noter que pour la première fois, les villes ayant proposé un site sont associées à l'analyse des propositions et font valoir leurs préférences, même si le jury (français puis européen) reste souverain.

Le sujet retenu pour la cession 2007 porte sur le thème suivant : « urbanité européenne, ville durable et nouveaux espaces publics.

Pour la cession EUROPAN 9, 6 sites français ont été sélectionnés :

- Bordeaux
- Clermont Ferrand
- Le Havre
- Mulhouse
- Reims
- Saint Chamond

Sur l'ensemble des sites, 200 projets ont été rendus et analysés.

Pour Bordeaux, c'est le site du faisceau ferré de Latule-Cracovie, au contact des Aubiers, proposé conjointement par la CUB et la Ville de Bordeaux, qui a été retenu. 35 équipes ont présenté un projet d'aménagement sur ce site. A l'issue d'un premier examen, 7 projets parmi les 35 ont été présélectionnés par le jury et présentés lors du Forum Européen le 30 novembre dernier à Catane (Sicile).

La cotisation globale à l'association European s'élève à 50 000 € et correspond à :

- La participation au réseau européen de réflexion et de valorisation sur la ville et l'architecture.
- A l'organisation sur notre site du concours européen et de la sélection d'idées innovantes.

Il a donc été proposé de répartir le financement de cette cotisation entre les partenaires directs de la Communauté Urbaine de la manière suivante :

Ville de Bordeaux	12 500 €	25 %
Port Autonome de bordeaux	12 500 €	25 %
Communauté Urbaine de Bordeaux	25 000 €	50 %

La Communauté Urbaine de Bordeaux versera la totalité de la somme à EUROPAN, soit 50 000 € et la Ville de Bordeaux réglera sa part de cotisation, soit 12 500 € à la Communauté Urbaine.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Autoriser le cofinancement 12 500 € et le versement de cette somme à la Communauté Urbaine de Bordeaux :CRB URBA – compte 65735.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 16 juin 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Elizabeth TOUTON
Adjoint au Maire

